

**Mémoire de la Société canadienne de psychologie :  
Comité permanent des finances de la Chambre des communes  
(août 2014)**

**RÉSUMÉ GÉNÉRAL**

La Société canadienne de psychologie (SCP) est l'association nationale qui se consacre à la science, la pratique et l'enseignement de la psychologie au Canada. Avec près de 7 000 membres et associés, la SCP est la plus grande association professionnelle de psychologues du Canada. On dénombre environ 18 000 psychologues autorisés à exercer au Canada. Cela fait des psychologues les pourvoyeurs de soins de santé mentale spécialisés réglementés les plus nombreux du pays, puisqu'ils dépassent les psychiatres dans des proportions d'environ quatre pour un.

Le SCP se félicite de la décision prise par le gouvernement fédéral — en tant qu'employeur —, de doubler la couverture des services de psychologie pour les fonctionnaires qui passera de 1 000 à 2 000 \$ par an. Nous reconnaissons également le soutien du gouvernement pour la recherche, grâce à ses investissements suivis dans les conseils subventionnaires fédéraux du Canada, notamment le Premier fonds d'excellence en recherche récemment annoncé du Canada, de même que les infrastructures et les stages de recherche.

Il demeure nécessaire d'améliorer la couverture et d'éliminer les obstacles à l'accès aux services de psychologues pour les Canadiens. La hausse constante du financement de base de la recherche, des étudiants et des infrastructures de recherche revêt également une importance primordiale pour le succès de notre société. Le fait d'investir dans les soins de psychologie aura pour effet d'améliorer la santé et le bien-être des Canadiens et contribuera à atténuer les milliards de dollars de salaires gaspillés et de déboursés d'assurance qui résultent actuellement lorsque les services nécessaires ne sont pas couverts par les régimes d'assurance-maladie privés et publics. Les investissements dans le financement de la recherche, les infrastructures et les étudiants contribueront à un plus grand nombre d'emplois mieux rémunérés, à l'innovation et à la productivité, à la hausse des recettes de l'État, à l'augmentation du niveau de vie des Canadiens en plus de mieux asseoir la place du Canada comme centre de recherche international.

Le SCP a le plaisir de formuler les recommandations suivantes à l'intention du Comité permanent des finances de la Chambre des communes dans le cadre de ses consultations prébudgétaires, qui portent sur cinq des six principaux thèmes mentionnés.

- **Recommandation n° 1 :** Éliminer les obstacles existants à l'accès des fonctionnaires aux soins de psychologie, en particulier l'obligation pour les employés d'obtenir la référence d'un médecin pour avoir droit aux services d'un psychologue et d'être remboursés en vertu du régime d'assurance-maladie élargi pris en charge par le gouvernement fédéral.
- **Recommandation n° 2 :** Accroître les budgets de base des conseils subventionnaires et le programme de coûts indirects de la recherche pour qu'il atteigne des niveaux qui compensent les effets de l'inflation. *Coût : 50 millions de dollars par an au cours des cinq prochaines années.*
- **Recommandation n° 3 :** Accroître le soutien des étudiants par des bourses d'études supérieures, des stages et des bourses de recherche et par des efforts ciblés de recrutement/maintien en poste. *Coût : 35 millions de dollars par an au cours des trois prochaines années.*
- **Recommandation n° 4 :** Investir dans divers modules des infrastructures nationales du Canada qui appuient les infrastructures et la recherche et la collecte de données. *Coût : 10 millions de dollars par an.*

**RECOMMANDATION N<sup>o</sup> 1** : Éliminer les obstacles existants à l'accès des fonctionnaires aux soins de psychologie, en particulier l'obligation pour les employés d'obtenir la référence d'un médecin pour avoir droit aux services d'un psychologue et d'être remboursés en vertu du régime d'assurance-maladie élargi pris en charge par le gouvernement fédéral.

**Thèmes défendus** : 2, 5

Les traitements psychologiques sont parmi les traitements les plus efficaces des troubles mentaux les plus courants — ils passent pour le traitement de choix pour les troubles d'anxiété et ils réduisent de manière appréciable les risques de récurrence en cas de dépression. Les troubles qui sont soignés rapidement et efficacement neutraliseront les coûts des traitements — moins de visites et d'interventions chez un médecin et baisse du besoin d'une invalidité de courte/longue durée. Les troubles psychologiques non traités ou sous-traités coûtent aux employeurs des milliards de dollars par an. La SCP se félicite de la décision prise par le gouvernement fédéral — en tant qu'employeur — de doubler la couverture des services de psychologie pour les fonctionnaires qui passera de 1 000 à 2 000 \$ par an. Grâce à cette décision, le gouvernement a prôné par l'exemple en réagissant à la stratégie de santé mentale élaborée par la Commission de santé mentale du Canada — en particulier en réagissant à la directive n<sup>o</sup> 3 qui réclame l'accès aux services et aux aides nécessaires. Même si cela représente un progrès considérable, il demeure certains obstacles à l'accès aux soins.

La SCP recommande :

- De supprimer le besoin de la référence d'un médecin pour avoir accès aux avantages des services d'un psychologue. Cette obligation impose un fardeau au système de santé publique et exige du généraliste qu'il prenne une décision en matière de santé mentale qu'il n'a peut-être ni le temps ni les compétences pour évaluer. Le besoin de la référence d'un médecin n'est pas une condition de l'exercice de la psychologie — les psychologues sont des praticiens de la santé réglementés de manière autonome, ils peuvent accepter les autres références et fonctionner entièrement indépendamment de la surveillance d'un médecin.
- D'assurer l'utilité des plafonds des séances et des plans. Les recherches sur l'efficacité des traitements psychologiques incitent à penser que les plans de traitement sont de 15 à 20 séances. Un plafond qui permettrait un volume utile de services serait d'environ 3 000 \$, si l'on se base sur un coût de 150 \$ la séance.
- D'envisager les plans dirigés par les employés. Attribuer un certain montant à un panier de services (p. ex. des services psychologiques, des séances de physiothérapie, l'optométrie) et laisser l'employé décider de la manière dont il entend diriger sa couverture chaque année.
- D'assimiler les évaluations et les interventions psychologiques, lorsqu'elles sont réalisées dans un contexte médico-juridique, ou en cas d'assurance privée, un service de santé de base indispensable exonéré de la TVH/TPS. Étant donné que les

évaluations et les traitements psychologiques ne sont pas couverts par les régimes d'assurance-maladie des provinces, il est fréquent que les patients ne puissent se permettre d'avoir accès à ces services sans aide financière. Cela veut dire que lorsque des services psychologiques sont fournis en dehors d'établissements financés par l'État, une police d'assurance entre fréquemment en jeu. Lorsque les limites de couverture sont trop basses ou qu'il n'y a pas de couverture du tout, les sujets doivent vivre sans les services dont ils ont besoin ou régler eux-mêmes les dépenses.

**RECOMMANDATION N<sup>o</sup> 2 :** Accroître les budgets de base des conseils subventionnaires et le programme de coûts indirects de la recherche pour qu'il atteigne des niveaux qui compensent les effets de l'inflation.

**Thèmes défendus :** 2, 3, 6

Les conseils subventionnaires du Canada suscitent l'admiration à l'échelle internationale et constituent le substratum rocheux du soutien de la recherche au Canada. Toutefois, les taux de succès du CRSNG, CRSH et des IRST ont reculé ces dernières années à cause de la baisse des niveaux de financement quand on les ajuste en fonction de l'inflation. Même si des investissements ont été engagés dans des programmes d'excellence, de nombreux chercheurs tenus en très haute estime selon les normes d'excellence internationales n'ont pas réussi à trouver des fonds. Par exemple, environ :

- 20 % des chercheurs dans le domaine des sciences sociales ont reçu une subvention du CRSH alors qu'une autre tranche de 40 % des chercheurs jugés admissibles par des comités d'évaluation confraternelle n'ont rien reçu.
- 15 % des chercheurs des IRST sont généralement financés en dépit du fait que les deux tiers sont jugés méritoires.

La SCP reconnaît que le gouvernement fédéral actuel a continué d'engager des investissements dans les conseils subventionnaires fédéraux du Canada, notamment le Premier fonds d'excellence en recherche du Canada récemment annoncé qui promet plus d'un milliard de dollars de financement au cours de la prochaine décennie. Nous espérons que ce fonds sera accessible à tous les établissements d'enseignement supérieur en fonction d'une procédure d'évaluation confraternelle par la communauté de chercheurs.

Nous comprenons qu'à une époque de compressions budgétaires, l'augmentation du financement de la recherche peut être jugée redoutable; toutefois, alors que nous sommes sur le point d'avoir un budget excédentaire, des investissements accrus sont nécessaires pour assurer la croissance des programmes et mettre le Canada en situation concurrentielle dans le paysage international de la recherche. Au cours de chacune des cinq prochaines années, la SCP recommande un investissement de 50 millions de dollars de plus dans le financement de la recherche par l'entremise du CRSH, des IRST et du CRSNG.

Les investissements dans la recherche se traduiront par la création d'un plus grand nombre d'emplois mieux rémunérés, stimuleront la productivité, augmenteront le niveau

de vie des Canadiens et assureront l'identité du Canada comme centre international de recherche pour l'innovation et le perfectionnement des compétences. L'investissement dans la recherche sert également l'intérêt public en faisant progresser les connaissances et en répondant à des questions d'intérêt. Grâce à sa capacité à fournir des données sur les principaux enjeux sociaux, culturels, psychologiques, économiques et sanitaires, la recherche psychologique présente une grande utilité pour le succès des particuliers, des familles, des économies et des sociétés puisqu'elle est applicable aux politiques et aux programmes publics, à la relance de l'économie et à la prospérité à long terme du Canada, sans oublier la santé et le bien-être des Canadiens

**RECOMMANDATION N<sup>O</sup> 3 :** Accroître le soutien des étudiants par des bourses d'études supérieures, des stages et des bourses de recherche et par des efforts ciblés de recrutement/maintien en poste.

**Thèmes défendus :** 3, 6

Il est impératif de financer l'enseignement, la recherche et l'expérience au niveau des deuxième et troisième cycles pour bâtir les fondations qui permettront le développement des secteurs public, privé et à but non lucratif. La SCP reconnaît les investissements qui ont été engagés dans des partenariats de recherche postdoctorale grâce à MITACS et aux allocations qui ont été versées à certaines organisations à but non lucratif dans le cadre du programme Accélération de MITACS. Il faut continuer d'investir dans les bourses et les stages/bourses d'études supérieures. Au cours de chacune des trois prochaines années, la SCP recommande de majorer de 25 millions de dollars le Programme de bourses d'études supérieures du Canada pour financer 1 250 étudiants de plus (valeur de 20 millions de dollars) et de continuer à investir 10 millions de dollars pour financer 250 stages/bourses d'études supplémentaires (d'une valeur de 40 000 \$) dans l'ensemble des disciplines et des établissements.

Les investissements dans l'enseignement supérieur aideront les établissements à attirer des professeurs et des étudiants; ils permettront à un plus grand nombre de Canadiens de poursuivre des activités savantes; ils stimuleront la prochaine génération de chercheurs; ils permettront d'acquérir une expérience pratique de la recherche, des affaires, de l'entrepreneuriat et de la gestion scientifique dans des milieux réels; ils assureront que les employeurs ont accès à des experts de qualité supérieure, ce qui réduira les coûts de formation; ils aideront à combler l'écart entre les taux de diplomation au Canada et dans d'autres pays; et ils positionneront le Canada comme solide terrain de formation.

La SCP recommande aussi de multiplier les efforts de recrutement et de maintien en poste dans les disciplines très convoitées. De nombreux ministères gouvernementaux ont besoin des services de psychologues pour traiter leurs populations (p. ex. l'armée, les établissements correctionnels). Pour enrichir leurs ressources psychologiques, il est important que les ministères gouvernementaux créent des conditions d'emploi et de travail qui favorisent le recrutement et le maintien en poste. Dans le cas de la

psychologie, les efforts de recrutement et de maintien en poste peuvent être améliorés par ce qui suit :

- Création de stages fédéraux de résidence pour les étudiants de deuxième/troisième cycle en psychologie au niveau du doctorat. Ces programmes aident à former les ressources dont on a besoin et contribuent au recrutement étant donné que les résidents en psychologie restent souvent dans les postes où ils ont reçu leur formation.
- Créer des possibilités pour les psychologues cliniciens de participer plus intégralement à l'élaboration de politiques, de programmes et à la prise de décisions lorsqu'on parle de santé mentale — ce type d'engagement traite des conditions de travail qui améliorent les efforts de regroupement et de maintien en poste pour tout employeur.
- S'assurer que les avantages sociaux et la rémunération des psychologues sont concurrentiels par rapport à ceux offerts dans d'autres secteurs publics comme les services correctionnels, la santé et l'éducation.

Les étudiants de doctorat en psychologie obtiennent leur doctorat avec des compétences éminemment transférables. Les cursus actuels assurent une excellente formation dans la méthodologie scientifique, la conception des recherches, la collecte des données, les analyses, le raisonnement critique, l'enracinement théorique, la rédaction professionnelle, l'évaluation, les études pluridisciplinaires, la gestion et les connaissances informatiques. Ce sont des compétences qui peuvent être appliquées et adaptées pour concorder avec les besoins des intervenants, des décideurs, des collectivités et des personnes dans le milieu dans lequel elles vivent et travaillent.

**RECOMMANDATION N<sup>o</sup> 4 :** Investir dans divers modules des infrastructures nationales du Canada qui appuient les infrastructures et la recherche et la collecte de données.

**Thèmes défendus :** 3, 4

Un important déterminant de la transmission efficace du savoir réside dans la qualité et l'ampleur des recherches qui se font dans le milieu universitaire; toutefois, on mène également des recherches essentielles dans des établissements non universitaires qui ont donc besoin d'investissements soutenus. Le fait d'investir dans les organismes nationaux de collecte des données du Canada comme Statistique Canada et l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) jette les bases nécessaires à la recherche dans une diversité de domaines et de nombreux secteurs, ce qui a de vastes retombées sur le plan économique, social et environnemental et sur la capacité des chercheurs à produire des connaissances fiables et à éclairer les politiques.

Les données recueillies par le biais d'enquêtes nationales et normalisées revêtent une importance cruciale pour le milieu de la recherche et pour le gouvernement, le secteur privé, les entreprises, les sociétés à but non lucratif, les municipalités et les collectivités qui dépendent de ces données pour prendre des décisions et élaborer des politiques

fiables et avisées qui contribuent à améliorer la productivité, l'économie et la santé. Dans le cas de la psychologie, parmi les informations dont on a besoin pour la planification des ressources humaines fondée sur l'offre, mentionnons : la démographie, l'éducation/la formation, la répartition géographique, les migrations, le taux d'attrition lié aux non-migrations, les caractéristiques d'emploi/de pratique et la productivité. Par exemple, nous sommes incapables de savoir pourquoi de nombreux psychologues sont nécessaires pour offrir des soins suffisants à des millions de Canadiens qui souffrent de troubles de santé mentale car il n'existe pas de méthode normalisée pour la collecte de ces données. Les données sont particulièrement déficientes au sujet des pourvoyeurs des soins de santé agréés, comme les psychologues, qui travaillent expressément dans le domaine de la santé mentale.

La SCP souscrit de la recommandation de l'Alliance canadienne pour la maladie mentale et la santé mentale (ACMMSM) qui demande la création d'un Fonds d'innovation en santé mentale d'une durée limitée. Le fonds envisagé pourrait servir à déterminer les services et les aides de santé mentale reposant sur des preuves empiriques et financer leur prestation dans les collectivités.

Il faut harmoniser les efforts pour faire concorder les initiatives visant à améliorer les informations sur la santé mentale, à faciliter l'intégration et à améliorer la qualité des données existantes, et élaborer de nouvelles ressources capables de combler les lacunes en matière de pratique et de ressources humaines en santé en ce qui concerne les informations et les services de santé mentale. La SCP recommande :

- De rétablir les enquêtes abandonnées comme le Système d'information sur le personnel d'enseignement dans les universités et les collèges et l'Enquête auprès des titulaires d'un doctorat.
- D'investir dans des efforts concertés mettant en jeu des associations nationales pour recueillir des données propres aux ressources humaines en santé mentale du Canada.

---

*Nous remercions le gouvernement de solliciter des contributions aux consultations prébudgétaires. Nous nous ferons un plaisir de fournir d'autres données (613-237-2144, poste 323 ou executiveoffice@cpa.ca).*